


PARTICIPATION CITOYENNE


La participation citoyenne est fondée sur la solidarité du voisinage, elle vise à développer un comportement de nature à mettre en échec la délinquance par un échange permanent d'information entre la population, les élus et les forces de sécurités.

PARTICIPATION CITOYENNE

- 
- 1. OBJECTIFS**
 - 2. CADRE D ACTION**
 - 3. Le CONCEPT**
 - 4. Le FONCTIONNEMENT**
 - 5. CONCLUSION**

1. OBJECTIFS

- Rassurer la population.
- Améliorer la réactivité des forces de sécurité contre la délinquance d'appropriation;
- Accroître l'efficacité de la prévention de proximité.



2. CADRE D'ACTION

Le dispositif de participation citoyenne

Code général des collectivités territoriales /
article L 2211-1 :

Le maire concourt par son pouvoir de police à l'exercice des missions de sécurité publique et de prévention de la délinquance ...



3. CONCEPT

Le dispositif de participation citoyenne

Le concept :

- Analyse objectif du contexte local.
- Adhésion de la population et des élus.
- Signature d'une convention.


Le dispositif de participation citoyenne

- Désignation d'interlocuteurs privilégiés (« référents » choisis par les maires parmi les volontaires, sensibles aux questions de sécurité et au sens civique) ;
- Sécurité partagée = démarche collective visant à accroître le niveau de sécurité du secteur par une action concertée et partenariale

Le dispositif de participation citoyenne

Il est uniquement demandé :

- d'observer, et non de surveiller ou de patrouiller ;
- de renseigner sur des faits et non sur des personnes nommément désignées.

A stylized graphic of a flame or fire, rendered in shades of blue and white, positioned on the left side of the slide. It has a circular base and several pointed, leaf-like shapes extending upwards.

Après les actions de prévention,
il faut passer à

L'ALERTE

On n'assure pas une maison contre l'incendie
une fois qu'elle a brûlé !!!

4. FONCTIONNEMENT



Dispositif de participation citoyenne

Le fonctionnement :

- Les référents informent la gendarmerie et le maire des agissements et des véhicules suspects ;
- Des réunions avec la population en impliquant la brigade de gendarmerie locale peuvent être organisées;
- les référents et les acteurs locaux sont tenus informés dans le cadre de la prévention de proximité ;
- Le service des brigades est adapté en cas de signalement. Cela peut entraîner la réaction immédiate d'une patrouille de gendarmerie.

5. CONCLUSION

- Une solidarité de voisinage
- Une posture de vigilance
- L'acquisition de réflexes

- Au final, le dispositif doit permettre de retisser du lien social entre les habitants en combattant l'individualisme, en développant l'entraide et le soutien aux personnes vulnérables.